



UNIL | Université de Lausanne
Commission du Personnel
bâtiment Unicentre
CH-1015 Lausanne

Procès-verbal de la Commission du personnel de l'UNIL (CoPers)

Séance no 8 mardi 18 décembre 2007, 8h30 – 10h15, salle Herbette
Procès-verbal Patrizia Ponti

Présents

Mmes Nathalie Chèvre
 Patrizia Ponti

MM. Benjamin Avanzi
 Roberto Baranzini
 Sandro Bertelli
 Juan-Manuel Blanco
 Emmanuel Fernandes
 Pierre Goloubinoff
 Patrick Michaux

Excusés

M. Paul Majcherczyk
 François Dufresne
 Jean-Michel Adam

Ordre du jour :

Acceptation de l'ordre du jour

1. Directive de la Direction concernant les doctorants financés par des fonds externes.
2. La communication de la CoPers (art. 8 de la Directive)
3. Bilan de l'activité de la CoPers durant l'année 2007
4. Les relations entre la Direction et la CoPers : un nouveau mode de fonctionnement

Bureau de la CoPers



| bureau.copers@unil.ch | www.unil.ch/copers

Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté avec les divers suivants :

- Proposition de soumission du PV de la dernière séance (3 décembre 2007) lors de la prochaine (10 mars 2008), au vu du délai court entre les 2 séances de décembre
-> acceptée.
- Report du point 2 lors de la prochaine séance (10 mars 2008)
-> accepté.
- Le Président signale avoir répondu personnellement à M. Avanzi à une question au sujet de la présence de M. Dépraz seul en tant que représentant de la Direction.
Il n'a pas eu le temps matériel de faire autre chose pour aujourd'hui mais le sujet sera traité au point 4.
- Le Président signale ne pas avoir eu le temps de reprendre contact avec l'association du corps professoral. Il s'occupera de ce point en janvier 2008. M. Goloubinoff informe qu'en janvier il verra aussi le président de l'association des professeurs de la FBM pour obtenir quelques renseignements.
- Concernant le questionnaire d'évaluation des assistants, évoqué en divers lors de la dernière séance, M. Baranzini informe la Commission que le DEEP renonce pour l'instant au questionnaire dans sa forme proposée. Le DEEP prendra contact avec le CSE (Centre de soutien à l'enseignement, M. Lanarès).
- Dossier spécifique.
Démarche globale : une proposition de lettre à la direction sera établie par M. Avanzi en janvier.
Démarche spécifique : M. Avanzi attend une réponse du président d'Acidul sur ce dossier. Dès qu'il aura cette réponse il la transmettra au Bureau de la CoPers afin qu'une réponse soit transmise au demandeur de la part de la Commission. Selon la teneur de la réponse une démarche spécifique pourra être envisagée.
- Groupe de travail pour l'étude du dossier "chargés de cours – assistants - MER" (selon séance du 3 décembre 2007).
M. Avanzi rappelle les faits en quelques mots.
Décision prise lors de la dernière séance : la CoPers sera représentée dans le groupe de travail avec un ou plusieurs représentants de chaque corps.
Pour l'organisation du groupe, M. Avanzi va en parler à la présidence d'Acidul en proposant un groupe de travail élargi de la CoPers. La responsabilité du groupe serait prise par la CoPers, ceci permettant entre autre d'obtenir probablement plus facilement un certain nombre d'informations (taux de croissance, coûts, nombre de cc, ...)
Proposition de composition :
 - CoPers : Mme Chèvre, MM. Avanzi – responsable du groupe, Dufresne et Majcherczyk
 - Acidul
 - service RH
 - M. Avanzi propose la participation d'un chargé de cours avec qui Acidul est en contact. Il s'agit d'un Maître assistant suppléant qui est devenu chargé de cours avec indemnités.Les demandes officielles de renseignements seront établies par le Bureau de la CoPers.

1. Directive de la Direction concernant les doctorants financés par des fonds externes.

La démarche d'Acidul a finalement "gelé" la mise en œuvre de la directive et une discussion a été ouverte.

De plus Acidul est ce jour en Assemblée Générale pour discuter de la suite à donner. A priori la Direction attends aussi des propositions de la part d'Acidul.

De ce fait, la Commission décide d'attendre des nouvelles d'Acidul avant de prendre position. En cas de besoin une séance extraordinaire sera fixée en début d'année.

2. La communication de la CoPers (art. 8 de la Directive).

Ce point est reporté à la prochaine séance.

3. Bilan de l'activité de la CoPers durant l'année 2007 et

4. Les relations entre la Direction et la CoPers : un nouveau mode de fonctionnement

Accueil de M. Dépraz pour la 2^{ème} partie de la séance.

Le Président explique l'urgence relative de la démarche par le souhait de la commission de terminer l'année 2007 sur un bilan général et sur une mise au point concernant son mode de fonctionnement avec la Direction pour 2008.

Bilan

7 séances en 2007, dont 3 avec la Direction, représentée par M. Dépraz.

Travaux essentiels : établissement du règlement et contacts avec les divers acteurs de l'Unil concernés par les questions du personnel et avec lesquels la CoPers va être amenée à collaborer.

Rencontres en séance plénière avec le service des Ressources Humaines, DialogUnil et Mme Méan (médiatrice).

Le Bureau s'est réuni 4 fois pour les préparations de séance

Chaque corps s'est aussi réuni séparément et des démarches ont été entreprises pour contacter les associations professionnelles de chaque corps, avec plus ou moins de succès.

Pour information, Acidul (corps intermédiaire) est très bien organisée et active, l'ASPUL (PAT) est en remise en question et l'APUL (professeurs) est en situation très précaire.

Fonctionnement

Maintenant que le fonctionnement de la CoPers se stabilise et qu'un premier bilan peut être établi, il est force de constater que la CoPers n'a pas rempli, cette année, tous les rôles prévus par la directive.

Il s'agit en particulier des questions de liées à la consultation et/ou proposition.

Après l'importance des démarches liées à sa phase constitutive, la CoPers a réalisé que plusieurs directives liées au personnel ne lui sont pas parvenue par voie directe.

Le but de la discussion de ce jour est donc de trouver un meilleur mode de fonctionnement pour l'année à venir.

M. Dépraz admet qu'après les premières séances d'aide à la constitution de la commission il a senti que cette dernière avait besoin de prendre un peu d'indépendance.

Le temps passant on a un peu perdu le contact et dans le planning de la Direction, la CoPers s'est trouvée un peu oubliée, d'autant plus que le rythme de travail des deux organes est très différent.

Afin d'améliorer la situation, il propose la planification d'un rendez-vous régulier entre la Direction et la CoPers.

Il s'agirait de séances de travail informelles, dont le but serait de faire le tour des points en cours de la Direction et permettre rapidement à la CoPers d'être au courant et décider d'une éventuelle intervention.

Toutefois, pour éviter les lourdeurs et problèmes de calendrier, il propose que seulement une représentation de la CoPers (Bureau et/ou Président uniquement) rencontre la Direction, représentée par M. Dépraz et accompagné par Mme Serres. A la charge de ces représentants de transmettre les informations ainsi obtenues aux autres membres de la commission.

La proposition est acceptée à l'unanimité par les présents. Un calendrier mensuel sera établi en fonction du planning des séances de la Direction et sera communiqué à la commission dès son établissement.

M. Dépraz profite de la discussion pour rappeler le statut de la CoPers vis-à-vis des autres associations. Bien que les associations ne soient pas prioritaires face aux organes officiels (dont fait partie la CoPers), elles restent des interlocuteurs très importants et qui ont leur propre rôle. Tant la Direction que la CoPers doivent travailler en parallèle avec ces associations.

Le Président informe M. Dépraz des dates prévues pour les séances avec la Direction l'année prochaine. Il s'agit des :

mercredi 18 juin 2008, préférence à l'après-midi

lundi 15 décembre 2008, aussi l'après-midi

La Direction au complet sera présente aux deux séances.

Pour répondre à une dernière question de M. Avanzi, M. Dépraz rappelle que pour lui la CoPers à un rôle de "caisse de résonance" entre la Direction et le personnel.

La Direction souhaite trouver des solutions équitables afin de résoudre au mieux les divers problèmes inhérents à la gestion du personnel, en collaborant avec toutes les instances concernées.

Pour cette année il a seulement informé ses collègues après les séances constitutives de la commission.

Pour la suite l'idée d'une séance annuelle avec la Direction au complet lui semble être une excellente décision, ainsi que les diverses démarches entreprises à ce jour par la commission dans le contact avec les autres organismes.

Le Président remercie M. Dépraz pour sa participation et clôt la séance.

**La prochaine séance de la CoPers aura lieu le
lundi 10 mars 2008, 13h30 – 16h30, salle Herbette, Unicentre**